

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3535

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Convention de mise à disposition un terrain communautaire situé avenue Andréi Sakharov pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique répertorié à EDF sous le n° 9748**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville de Lyon la Duchère et plus précisément celui de la démolition de la barre SACVL, la mise en place d'un poste de transformation HTA/BT de distribution publique est nécessaire pour le maintien de l'alimentation des ouvrages durant la durée du projet.

C'est pourquoi, Electricité de France (EDF) a sollicité de la Communauté urbaine, la mise à disposition d'un terrain situé avenue Andréi Sakharov à Lyon 9° et cadastré sous le numéro 75 de la section AP, pour lui permettre de réaliser et d'exploiter un poste de transformation de courant électrique, selon notamment les modalités suivantes.

La Communauté urbaine concédera gratuitement, à EDF, à titre de servitude et au profit de la concession de la distribution publique d'énergie électrique sur la commune de Lyon 9°, pendant toute la durée d'exploitation de l'ouvrage ; le droit d'occuper l'emplacement où sera installé le poste de transformation HT/BT raccordé au réseau de distribution publique d'énergie électrique (plan d'implantation du poste joint au dossier).

Tous les frais liés à la construction, l'exploitation et la désaffectation du transformateur seront supportés par EDF.

Cette dernière, bénéficiaire de la servitude prendra à sa charge les frais d'actes notariés ainsi que d'enregistrement et de publicité foncière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de convention qui lui est soumis relatif à la mise à disposition d'un terrain communautaire situé avenue Andréi Sakharov à Lyon 9°, pour l'installation d'un poste de transformation de courant.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,